

Combien de temps allons-nous ?



En 2003 nous revendiquions des droits
En 2009 nous tremblons à chaque ouverture de droits

En 2003 nous faisons grève, blocages, occupations, propositions
En 2009 nous faisons la queue derrière un téléphone

En 2003 nous nous réunissions, coordonnions,
nous étions des milliers à travailler ensemble
En 2009 Pôle Emploi tente de nous diviser en fermant les agences
lorsque l'on résiste ensemble

En 2003 nous étions en colère et nous le criions
En 2009 nous ravalons notre colère en sortant de Pôle Emploi
quand pour la énième fois on nous dit que "l'on ne peut rien faire",
qu'il faut attendre, que ce n'est pas eux qui décident,
que "l'on va vous appeler"

Combien de temps encore allons-nous attendre qu'il se passe quelque chose sans savoir quoi ?

L'an dernier on nous disait que dans les couloirs de l'UNEDIC se décidait le renvoi des techniciens en annexe IV.
Nous étions descendus dans la rue et ils ne l'ont pas fait. Le protocole n'a pas été renégocié.
Depuis, le champ d'application des annexes a été modifié dans le cadre des négociations
des conventions collectives et Pôle Emploi intensifie les contrôles.

**ILS ONT CHANGÉ DE TACTIQUE, FAISONS DE MÊME !
ARRÊTONS DE NOUS REPLIER SUR NOUS-MÊME. RELEVONS LA GARDE**

**Occupons nos agences Pôle Emploi,
exigeons ensemble des explications sur les retards et les refus
Exigeons l'abrogation du protocole 2003 et ses avatars successifs
Exigeons le retour à la date anniversaire, 507h en 365 jours,
un jour chômé = 1 jour indemnisé**

**Oui on a déjà dit tout ça, mais nous savons tous aujourd'hui
concrètement ce que cela signifie
POUR UNE CONTINUITÉ DE DROITS C'EST LA SEULE SOLUTION
Remettons-nous au travail sur des propositions,
nous sommes les premiers concernés
N'attendons pas qu'ils décident de nouveau à notre place**

**COMME L'AN DERNIER SOYONS NOMBREUX À REJOINDRE LA
MANIFESTATION DES CHÔMEURS, PRÉCAIRES, INTERMITTENTS,
POUR DE NOUVEAUX DROITS,
SAMEDI 5 DÉCEMBRE À 14H PLACE STALINGRAD**

Pour ne pas se laisser faire, agir collectivement :
PERMANENCE CAP, Accueil et informations sur le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle
Lundi de 15h à 18h, Envoyez questions détaillées, remarques, analyses à cap@cip-idf.org
www.cip-idf.org, 14 quai de charente, Paris 19e, M° Corentin Cariou, ligne 7, Tel 01 40 34 59 74